

# COMPTE RENDU

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 4 SEPTEMBRE 2023

---

**Le quatre septembre deux mil vingt trois**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 13

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 2

Date de convocation : 24 août 2023

Date d'affichage :

**Présents** : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

**Excusés** : Mme Sandrine JOLIBOIS, M. Christian LEOTY.

**Secrétaire de séance** : M. Olivier CHAMOT assisté de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie.

Le compte-rendu de la réunion précédente n'appelant pas d'observations est approuvé et devient procès-verbal.

### **1- Compte-rendu d'activités et des décisions prises par le Maire ou les adjoints**

#### **- Délivrance d'autorisations d'urbanisme**

##### **Déclaration Préalable**

- M. Mme DOUTEAU – 1190 Route de La Rippaz pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture
- M. Mme DELIEGE – 729 Route de Chez Les Maîtres pour la pose d'une clôture grillagée
- M. Mme HERBEZ – 356 Chemin de Chez Tracafond pour la création d'une porte donnant sur l'extérieur
- M. Mme NOEL – 1757 Route du Murger pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture
- M. Mme TROGNON – 267 Route de Chez Bastaly pour la création d'un abri voitures, la réalisation d'un muret bahut et la pose d'un portail coulissant
- M. Mme RICHARD – Lotissement « Nicodet » - 182 Allée des Margolliets pour la construction d'un garage attenant à l'habitation
- M. Mme DUBOUCHET – 825 Route de La Rippaz pour une division parcellaire
- M. Mme PEGAT – 60 Route des Petits Pierres pour la pose d'une verrière de toit et la pose de 3 vélux

- Mme DUPENLOUP Annick – 137 Chemin de Chez Bonier pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture

L'assemblée est informée de l'évolution du dispositif « zéro artificialisation » prévu par la loi dite « climat et résilience ».

Des réunions du SCOT sont prévues prochainement pour débattre entre autres de cette évolution et de sa mise en œuvre.

M. Emmanuel TISSOT accepte de participer à ces réunions afin de tenir le conseil municipal informé.

## **2- Reprise du Bistrot**

Le maire fait un bref historique de ce commerce multiservices créé en 1999 à l'initiative de la mairie à l'occasion de la construction de l'immeuble « Le Menthonay ».

Il précise que les murs et la licence IV sont propriétés de la commune alors que le fonds de commerce appartient aux exploitants.

Depuis début 2019, c'est Aude RUSCA qui exploite cette activité commerciale constituée d'un bar-restaurant-pizzeria et de la française des jeux.

Suite à la crise sanitaire et aux difficultés à recruter du personnel, l'activité est au point mort et Mme RUSCA a repris une autre activité.

L'assemblée est informée qu'un compromis de vente du fonds de commerce vient d'être signé entre Aude RUSCA et Aline UJMA, une jeune professionnelle du village qui souhaite relancer l'activité.

Le conseil municipal, unanime, accepte le transfert du bail, dans les mêmes conditions financières, à savoir, un loyer mensuel de 600 € et se réjouit de la réouverture prochaine de ce bistrot de village qui contribue au lien social de la commune.

## **3- Travaux de sécurisation de la traversée du chef-lieu**

M. le Maire informe l'assemblée du coût des réalisations (en HT) :

### Dépenses :

- réfection du ralentisseur du cimetière (29.935,20 €)
- création du plateau surélevé à l'intersection de la sortie du Clos Bonier (52.315,00 €)
- création d'un trottoir jusqu'au chemin piétonnier des Petits Pierres (75.290,00 €)
- maîtrise d'œuvre (7.365,76 €)

Total dépenses : 164.905,96 €

### Recettes :

- participation Ytem Aménagement (52.315,00 €)
- subventions (55.849,00 €)

Total recettes : 108.164,00 €

**Coût résiduel pour la commune : 56.741,96 €**

L'assemblée se réjouit de cet aménagement et de la qualité des travaux réalisés et remercie l'aménageur du Clos Bonier ainsi que le Département et l'Etat pour leurs participations.

A la demande des services de la voirie départementale, les panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération seront déplacés au début des trottoirs. Le périmètre de la zone 30 sera également adapté.

#### **4- Rentrée scolaire**

Mme HENRY fait le point sur la rentrée scolaire et péri-scolaire avec la scolarisation de 103 élèves répartis en 5 classes.

A noter une diminution des effectifs.

Concernant la cantine, notons une nouvelle embauche ce qui porte le nombre de permanents à 5 et un renforcement par des parents d'élèves bénévoles.

Pour la garderie, ce sont 2 employées qui assurent le service.

Il est précisé que c'est l'association cantine-garderie qui assume la gestion de ces activités périscolaires.

M. CHAMOT propose de rappeler (facebook, site communal) les règles de vie aux horaires de l'école (stationnement, vitesse).

#### **5- Patrimoine**

Il est rappelé la nécessité de réaliser des travaux de ravalement du monument aux morts ainsi que de compléter l'installation de cases au columbarium au cimetière.

M. CHAMOT est chargé du chantier.

#### **6- Espace de jeux de Chez Bastaly**

Regroupant le terrain multisports dit l'agorespace, un terrain de pétanque, un pumptrack, des jeux pour enfants, un barbecue, cet espace polyvalent est très apprécié par la population locale et en particulier par les jeunes, qui, en général, respectent bien le règlement du site.

Néanmoins, en période estivale, on a assisté à des entorses au règlement, notamment, au niveau des nuisances sonores nocturnes qui perturbaient le voisinage ainsi que quelques incivilités.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme ULDRY, qui, au nom des joueurs de pétanque, remercie la commune pour la création de cet espace de loisirs notamment le terrain de boules et suggère l'installation de toilettes sèches.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de donner une suite favorable et charge Emmanuel TISSOT et François RAGAZZONI de mettre en œuvre le chantier. Enfin, il est également décidé de continuer de végétaliser et d'arboriser le site.

#### **7- Vidéoprotection**

L'assemblée est informée que les descentes de chenaux de l'église ont été récemment dérobées et que l'assurance refuse de prendre en charge le sinistre dans le cadre de la garantie vol car il n'y a pas eu d'effraction ! coût de la réparation : 1.632 €.

M. le Maire rappelle à l'assemblée la demande de subventions faite auprès de l'Etat pour le déploiement de la vidéosurveillance sur l'ensemble du territoire communal. Il indique qu'il a été informé par la Préfecture que « bien que ce dispositif présente un intérêt certain en terme de sécurité » l'Etat n'est pas en mesure de nous financer cette année...

En conséquence, il est décidé de relancer la Région et de mettre en œuvre un dispositif sur le bourg-centre avec une entreprise locale. Christophe BALMIER est chargé du suivi du projet.

### **8- Environnement – cadre de vie**

L'assemblée est informée de la diffusion d'un tract anonyme et mensonger concernant la circulation des véhicules à moteur et encourageant la pratique de sport motorisé sur le Plateau des Bornes...

Il est rappelé qu'afin de préserver l'environnement (faune et flore) et la tranquillité des lieux, la circulation des véhicules à moteur est réglementée.

M. le Maire propose à l'assemblée de faire appel à la brigade d'écogarde mise en place par la Fédération Départementale des Chasseurs en lien avec l'Association des Maires du département.

Il propose de ratifier une convention sur les modalités d'interventions (Plateau des Bornes et site de Chez Bastaly), approuvée à l'unanimité.

L'assemblée est également informée que le prochain COPIL du Contrat de Territoire du Plateau des Bornes se déroulera le 9 novembre à Menthonnex.

### **9- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**

\* Aménagement d'une plateforme de déchets ménagers à La Rippaz : la maîtrise foncière est en cours de réalisation, reste à réaliser la plateforme.

\* Aménagement d'une plateforme de déchets ménagers et d'un abri bus Chez Les Maîtres : la CCPC attend les documents d'arpentage du géomètre afin de procéder à la régularisation foncière avec le riverain M. GONZALEZ.

\* Projet d'installation d'une benne à cartons sur le site de la Côte Péguin (Auberge des Bornes).

### **10- Divers**

\* Christophe BALMIER, nouveau président du Comité des Fêtes de Menthonnex relate le bon déroulement de la fête au village qui s'est déroulée les 12 et 13 août derniers.

\* Départ en retraite de Bruno BOURDAIRE, le correspondant local d'ERDF auprès des collectivités locales ; il est remplacé par David DAVOY.

\* Fermeture de la trésorerie de Saint Julien-en-Genois qui est transférée à Annemasse.

\* Départ du Père VIJU, curé de la paroisse Sainte Croix au Pays de Cruseilles. Il sera remplacé par le Père Martin RICHARD.



\* Création par des habitants de Chez Bastaly d'un oratoire (une croix) à l'entrée du village sur la propriété de Marie-Rose JACQUEMOUD et déroulement d'une messe en plein air le 5 août dernier à l'occasion de la fête patronale.

La séance est levée à 21 H 30

Le secrétaire de séance  
Olivier CHAMOT



Le Maire,  
Guy DEMOLIS



### **Délibérations prises lors de la séance**

- Transfert du bail commercial du « Bistrot des Bornes »
- Convention d'objectif pour la mise à disposition d'une brigade d'écogarde